

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
730-2-10

1991

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1994-07

Amendement 1

**Dispositifs de commande électrique
automatiques à usage domestique
et analogue**

Partie 2:

Règles particulières pour les relais électriques
de démarrage de moteur

Amendment 1

**Automatic electrical controls for
household and similar use**

Part 2:

Particular requirements for electrically operated
motor starting relays

© CEI 1994 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

E

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
72(BC)139	72(BC)146

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

NOTE – La CEI 730-2-10 se rapportait à l'origine à la première édition de la CEI 730-1 (1986) modifiée par les modifications 1 (1990) et 2 (1991). Le présent amendement permet d'utiliser la CEI 730-2-10 avec la deuxième édition (1993) de la CEI 730-1. L'attention du lecteur est attirée sur la terminologie «Appendix» en anglais qui a été remplacée par «Annex» et par la référence à la «première partie» dans le texte français qui a été remplacée par la référence à la «partie 1». Ces termes sont parfaitement interchangeables.

AVANT-PROPOS

Remplacer la deuxième phrase du deuxième alinéa à la suite du tableau par:

Elle a été établie sur la base de la seconde édition (1993) de cette publication.

1 Domaine d'application et références normatives

1.1 Ajouter l'alinéa suivant:

La présente norme s'applique aux relais de démarrage des moteurs utilisant des thermistors NTC ou PTC, dont les prescriptions complémentaires sont contenues dans l'annexe J.

1.1.1 Ajouter les alinéas suivants:

Les relais de démarrage des moteurs pour les matériels qui ne sont pas prévus pour un usage domestique normal, mais qui peuvent néanmoins être utilisés par le public, comme le matériel prévu pour utilisation par des personnes non averties dans le commerce, l'industrie légère et dans les fermes, font partie du domaine de la présente norme.

La présente norme ne s'applique pas aux relais de démarrage des moteurs exclusivement conçus pour des applications industrielles.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 72: Automatic controls for household use.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
72(CO)139	72(CO)146

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

NOTE – IEC 730-2-10 originally referred to the first edition of IEC 730-1 (1986) modified by its amendment 1 (1990) and amendment 2 (1991). This amendment enables IEC 730-2-10 to be used with the second edition (1993) of IEC 730-1. The attention of the reader is drawn to the English terminology "Appendix" which has been replaced by "Annex" and by the reference to the "première partie" in the French text which has been replaced by the reference to the "partie 1". These terms are perfectly interchangeable.

FOREWORD

Replace the second sentence of the second paragraph following the table by:

It was established on the basis of the second edition (1993) of that publication.

1 Scope and normative references**1.1 Add the following paragraph:**

This standard applies to motor-starting relays using NTC or PTC thermistors, additional requirements for which are contained in Appendix J.

1.1.1 Add the following paragraphs:

Motor-starting relays for equipment not intended for normal household use, but which nevertheless may be used by the public, such as equipment intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, are within the scope of this standard.

This standard does not apply to motor-starting relays designed exclusively for industrial applications.

1.1.4 Modification:

Remplacer CEI 328 par CEI 1058-1.

Ajouter le paragraphe suivant:

1.4 La présente norme s'applique aussi aux relais de démarrage des moteurs incorporant des dispositifs électroniques dont les prescriptions sont contenues dans l'annexe H.

Ajouter:

1.5 Références normatives

Cet article de la partie 1 est applicable.

27 Fonctionnement anormal

Remplacer cet article par:

Cet article de la partie 1 est applicable.

Voir aussi annexe H.

Ajouter l'article suivant:

28 Guide sur l'utilisation des coupures électroniques

Voir annexe H.

1.1.4 Modification:

Replace IEC 328 by IEC 1058-1.

Add the following paragraph:

1.4 This standard applies also to motor-starting relays incorporating electronic devices, requirements for which are contained in annex H.

Add:

1.5 Normative references

This subclause of part 1 is applicable.

27 Abnormal operation

Replace this clause by:

This clause of part 1 is applicable.

See also annex H.

Add the following clause:

28 Guidance on the use of electronic disconnection

See annex H.

ANNEXES

Remplacer par:

Annexes

Les annexes de la partie 1 sont applicables avec les exceptions suivantes:

Annexe C (normative)

Coton utilisé pour l'essai des interrupteurs au mercure

N'est pas applicable.

Annexe E (normative)

Circuit de mesure des courants de fuite

N'est pas applicable.

Annexe H (normative)

Prescriptions pour les dispositifs de commande électroniques

Ajouter la phrase suivante: «L'annexe de la partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.» *après le titre.*

H26 Fonctionnement avec des perturbations engendrées par le réseau et des perturbations magnétiques et électromagnétiques

Remplacer «à l'étude» par:

H26.2.1 *Remplacement:*

Pour les relais de démarrage des moteurs, la conformité est vérifiée par les essais de H26.8 et H26.9.

APPENDICES

Replace by:

Annexes

The annexes of part 1 are applicable, except as follows:

Annex C (normative)

Cotton used for mercury switch test

Not applicable.

Annex E (normative)

Circuit for measuring leakage current

Not applicable.

Appendix H

Replace by:

Annex H (normative)

Requirements for electronic controls

Add the following sentence: "The annex of part 1 is applicable except as follows." after the title.

H17 Endurance

Replace "Appendix H" by "Annex H".

H26 Operation with mains borne perturbations, magnetic and electromagnetic disturbances

Replace "under consideration" by:

H26.2.1 Replacement:

For motor-starting relays, compliance is checked by the tests of H26.8 and H26.9.

Pour les relais de démarrage des moteurs, les perturbations résiduelles de H26.4 à H26.12 ne devront pas présenter un danger particulier. Des dangers particuliers et des modifications de sorties sont révélés par les essais restants de la présente norme.

H26.9 Essai de salves de transitoires rapides

Remplacer l'alinéa explicatif par:

Cet essai est à l'étude au Canada et aux Etats-Unis.

Ajouter le paragraphe suivant:

H26.9.101 Procédure d'essai

Le dispositif de commande est soumis à cinq essais.

H26.13 Evaluation de la conformité

H26.13.2 Remplacer le premier alinéa explicatif par:

Le défaut de fonctionnement est permis. En cas de conformité avec la deuxième alternative, l'acceptabilité de la sortie déclarée doit être jugée pour l'application finale afin de déterminer si une telle sortie peut causer un fonctionnement non sûr.

H27 Fonctionnement anormal

H27.2 Essai de brûlure

Modifier l'alinéa explicatif.

Pour les relais de démarrage de moteurs, la conformité à cette prescription est établie par la réussite à tous les essais de l'article 17.

H27.3 Essai de surtension et de manque de tension

N'est pas applicable.
